



SAFI Evergiste

SOMIRWA - RUTONGO

B.P. 266 KIGALI

Rutongo, le 23/07/1986

Date d'entrée

25/7/86

A traiter par

Copies aux curateurs

N° classement

490/86/Peru. Fait

A Monsieur BALINDA Jean-Bosco
Président du Comité des Curateurs de
la SOMIRWA en liquidation.

Monsieur le Président du Comité des Curateurs,

Je voudrais m'adresser auprès de la compétence
de la curatelle afin de demander à celle-ci d'éclaircir ma situation statutaire
au sein de la Somirwa:

En effet en février 1986, j'en ai référé au
Directeur Général de l'Administration Faillite Somirwa par ma lettre du 24/2/1986
dont copie est ci-annexée; depuis lors je n'ai reçu qu'une réponse verbale me
disant que tout était arrangé en ma faveur, mais je constate que concrètement
rien ne s'est fait jusqu'à maintenant dans ce sens. D'ailleurs il a été constaté
que ce fut une erreur de la part de l'Administration que je fus engagé à un
niveau inférieur à celui que me confère mon diplôme. Dès lors je souhaite qu'il
faudrait penser à agir concrètement en me régularisant à un salaire qui m'était
dû avant que la Société ne soit complètement dissoute.

Espérant une suite conséquente à ma demande,
je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Comité des Curateurs, l'expres-
sion de ma profonde gratitude.

SAFI Evergiste



SAFI Evergiste

S/O "SOMIRWA"

KIGALI

Kigali, le 24 février 1986.

A Monsieur le Directeur Général
de l'Administration Faillite
"SOMIRWA"
KIGALI

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, je voudrais vous faire part que lors de mon recrutement au sein de la "SOMIRWA", le statut régissant les agents cadres de la "SOMIRWA" n'a pas été appliqué du moins en ce qui concerne mon cas.

En effet Monsieur le Directeur Général, au paragraphe 5 de la mise à jour n° 1 du statut, il est stipulé que "L'universitaire rwandais titulaire d'une licence est recruté au moins au niveau de la catégorie "F". Or d'après mon diplôme d'"Ingénieur des Mines-Géomètre" et non "Ingénieur Industriel A1", appellation dont j'ignore l'origine d'ailleurs, je suis convaincu que mon diplôme n'est pas d'un niveau inférieur à la licence. D'ailleurs au sein de la Société travaillent déjà pas mal d'agents cadres porteurs d'un diplôme similaire au mien et qui d'après ma connaissance n'ont pas été recruté au niveau de la catégorie "C" comme ce fut mon cas.

C'est la raison pour laquelle d'après tout ce qui précède, je vous prie de reconsidérer mon cas afin de régulariser ma situation.

Espérant une suite conséquente à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

SAFI Evergiste

